

CHAMPIONNAT DE FRANCE INDICE DE PERFORMANCE COURSE DE COTE VHC

ARTICLE 1. ORGANISATION

La FFSA organise un Championnat de France fondé sur le critère de l'indice de Performance.

Le Championnat de France Indice de Performance se dispute sur l'ensemble des épreuves du Championnat de France de la Montagne VHC.

ARTICLE 2. LICENCES VOITURES ADMISES

Le Championnat de France Indice de Performance VHC est ouvert aux pilotes licenciés FFSA.

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au règlement standard des Courses de Côte VHC (voir "conditions d'admission des voitures").

ARTICLE 3. CLASSEMENT

3.1. MODE DE CALCUL

Dans chaque épreuve comptant pour le Championnat de France Indice de Performance VHC, les temps sont calculés en fonction des indices ci-dessous :

	PÉRIODES						
	E	F	G1	G2	H1	H2	I
	47/61	62/65	66/69	70/71	72/75	76	77/81

GROUPES 1 & 3 (T et GT)

jusqu'à 850	0,50	0,65	0,73				
jusqu'à 1150	0,55	0,70	0,78				
jusqu'à 1300	0,60	0,75	0,83				
jusqu'à 1600	0,65	0,80	0,88				
jusqu'à 2000	0,70	0,85	0,93				
Au-dessus de 2000	0,72	0,90	0,98				

GROUPES 2 & 4-5 (CT et GTS)

jusqu'à 850	0,50	0,76	0,86				
jusqu'à 1150	0,55	0,81	0,91				
jusqu'à 1300	0,60	0,86	0,96				
jusqu'à 1600	0,65	0,91	1,01				
jusqu'à 2000	0,70	0,96	1,05				
Au-dessus de 2000	0,72	1,00	1,11				

GROUPES 1 & 3 (T et GT)

jusqu'à 1150				0,78	0,96		
jusqu'à 1300				0,83	1,01		
jusqu'à 1600				0,88	1,05		
jusqu'à 2000				0,93	1,06		
jusqu'à 2500				0,98	1,11		
Au-dessus de 2500				1,03	1,16		

GROUPES 2 & 4-5 (CT et GTS)

jusqu'à 1150				0,96	1,05		
jusqu'à 1300				0,96	1,05		
jusqu'à 1600				1,06	1,10		
jusqu'à 2000				1,11	1,15		
jusqu'à 2500				1,16	1,20		
Au-dessus de 2500				1,21	1,25		

GROUPES 1 & 3 (T et GT)

jusqu'à 1300						0,96	1,00
jusqu'à 1600						1,01	1,05
jusqu'à 2000						1,06	1,10
jusqu'à 2500						1,11	1,15
Au-dessus de 2500						1,16	1,20

GROUPES 2 & 4-5 (CT et GTS)

jusqu'à 1300						1,20	1,30
jusqu'à 1600						1,25	1,35
jusqu'à 2000						1,30	1,40
jusqu'à 2500						1,40	1,45
Au-dessus de 2500						1,45	1,50

GROUPES 6/7 & 8/9

	C 1900/ 1930	D 1931/ 1946	E 1947/ 1961	F 1962/ 1965	GR 1966/ 1971	HR 1972/ 1976	IR 1972/ 1982	JR 1983/ 1990
sans limite de cylindrée	0,60	0,62	0,65					
jusqu'à 1300				0,95	1,10			
jusqu'à 1600				1,00	1,15			
jusqu'à 2000				1,10	1,25			
plus de 2000				1,15	1,30			
jusqu'à 1300						1,30		
jusqu'à 1605						1,35		
jusqu'à 2000						1,40		
plus de 2000						1,50		
jusqu'à 1300							1,35	
jusqu'à 1605							1,40	
jusqu'à 2000							1,45	
plus de 2000							1,50	
F3 Classic						1,40	1,40	1,40
jusqu'à 1300								1,37
jusqu'à 1600								1,42
jusqu'à 2000								1,52
plus de 2000								1,60

GROUPES 6/7 & 8/9, C, D, E

	C 1900/ 1930	D 1931/ 1946	E 1947/ 1961	F 1962/ 1965	GR 1966/ 1971	HR 1972/ 1976	IR 1972/ 1982	JR 1983/ 1990
Formule Ford					1,40	1,40	1,40	1,40
Formule Renault					1,40	1,40	1,40	1,40

GROUPES N.A.B. Période J1 1982/1985 et J2, 1986/1990.

J1	J1 82/87 Gr N	J1 82/87	
		Gr A	Gr B
N2-A2-B2 jusqu'à 1300	1,10	1,25	1,35
N3-A3-B3 jusqu'à 1600	1,15	1,30	1,40
N4-A4-B4 jusqu'à 2000	1,20	1,35	1,45
N5-A5-B5 plus de 2000	1,25	1,40	1,50
J2	J2 88/92 Gr N	J2 88/92	
		Gr A	Gr B
N2-A2-B2 jusqu'à 1300	1,12	1,27	1,37
N3-A3-B3 jusqu'à 1600	1,17	1,32	1,42
N4-A4-B4 jusqu'à 2000	1,22	1,37	1,47
N5-A5-B5 plus de 2000	1,27	1,42	1,50

Période K		
Groupe	Cylindrée	Coefficient
Groupe N	<1300 cm ³	1,25
	<1600 cm ³	1,29
	<2000 cm ³	1,32
	plus de 2000 cm ³	1,47
Groupe A	<1300 cm ³	1,37
	<1600 cm ³	1,42
	<2000 cm ³	1,47
	plus de 2000 cm ³	1,55
Groupe B	<1300 cm ³	1,47
	<1600 cm ³	1,52
	<2000 cm ³	1,57
	plus de 2000 cm ³	1,6
Groupe GT	GT1/P	1,65
	GT2	1,65
	NGT	1,65
Groupe C	<1300 cm ³	1,47
	<1600 cm ³	1,52
	<2000 cm ³	1,62
	<3000 cm ³	1,72
Groupe D/E	<1300 cm ³	1,47
	<1600 cm ³	1,52
	<2000 cm ³	1,62
Groupe KC	<1300 cm ³	1,4
	<1600 cm ³	1,45
	<2000 cm ³	1,6

Pour tous les groupes, la cylindrée à considérer sera la cylindrée corrigée indiquée sur le PTH.

3.2. ATTRIBUTION DES POINTS

Le nombre de points attribués dans chaque course de côte est comptabilisé en appliquant le barème ci-après au classement de l'épreuve :

1^{er}	20 points
2^{ème}	16 points
3^{ème}	12 points
4^{ème}	10 points
5^{ème}	8 points
6^{ème}	6 points
7^{ème}	4 points
8^{ème}	2 points

Les points restent attribués au pilote même s'il change de catégorie en cours de saison.

Toutefois, le pilote ne pourra changer qu'une seule fois de catégorie.

Les points acquis dans une catégorie s'ajoutent à ceux attribués dans la nouvelle catégorie.

En cas d'égalité de points, les pilotes seront départagés par l'âge de leur voiture, l'avantage allant à la voiture la plus ancienne.

Les voitures du groupe Classic de compétition ne marquent pas de points au Championnat et **ne devront jamais figurer au classement du Championnat de France Indice de performance de la Montagne VHC**.

Ne pourront figurer au classement final du Championnat de France Indice de performance VHC que les pilotes ayant pris le départ d'au moins 5 compétitions.

Le classement final du championnat sera établi en retenant pour chaque pilote, ses 9 meilleurs résultats.

Sera déclaré Champion de France Indice de performance Course de Côte VHC le pilote ayant obtenu le plus grand nombre de points.

Les deux pilotes suivants seront également récompensés.

ARTICLE 10. PRIX ET COUPES

La nature des prix attribués est laissée à la discrédition des organisateurs